



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

2025/123-06

Nom 7.10

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vergèze, régulièrement convoqué par voie électronique le 12 décembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Maire de la Commune.

19 Présents : Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Isabelle DEBRIE, Vincent COSTE, Brigitte MIRANDE, Daniel CONRAZIER, Sandrine GUIRARD-PIGNON, Frédérique MONIER-GILLES, Jeannette GRABSIA, Malika CHENNAF, Sylvain GAILLARD, Karine BOUSQUET, Amandine GALERA, Sophie RODRIGUEZ, Loic BERRUS, Christine BURLON, Philippe BARRAL, Pascal GIRARDEAU, Nathalie FIGUERES, Nadine SAPEDE

10 Absents : Fabien GAVANON, Jean-Marc PASCUSI, Marc-Olivier CAZE, Pierre CHOURY, Renaud CROUZET, Estelle BESNARD ASTOR, Matthieu MAURIN, Benjamin NADAL, Nicolas VALETTE, Hugo PUECH

7 Procurations : Fabien GAVANON à Vincent COSTE, Jean-Marc PASCUSI à Sylvain GAILLARD, Marc-Olivier CAZE à Sandrine GAILLARD, Renaud CROUZET à Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Matthieu MAURIN à Amandine GALERA, Benjamin NADAL à Sophie RODRIGUEZ, Nicolas VALETTE à Philippe BARRAL

.....

OBJET : Tarification des services publics communaux en vigueur au 1^{er} janvier 2026

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Madame Brigitte MIRANDE, adjointe au Maire déléguée aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le pouvoir de fixer les tarifs des services publics communaux appartient au Conseil Municipal, sauf dans les domaines qu'il a délégués au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT (tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits qui n'ont pas un caractère fiscal) ;

CONSIDERANT que pour améliorer la gestion des services publics locaux pour les usagers comme pour les services chargés de leur mise en œuvre, le Conseil Municipal délibère chaque année depuis le 11 décembre 2019, pour arrêter dans une seule et même délibération la tarification des services publics communaux au 1^{er} janvier de l'année à venir ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la mise à jour de la délibération tarifaire du 17 décembre 2024, il est prévu d'intégrer les modifications approuvées en cours d'année 2025 :

> Tarifs de stationnement du parking de la plage des lacs (DCM n°2025/39-13 du 20/03/2025) :

- Gratuité pour les usagers résidant à Vergèze et cas particuliers (livraisons, services publics etc), sur inscription préalable avec justificatifs et enregistrement d'une plaque d'immatriculation ;
- 1 euro/heure pour les usagers non-résidents sur une période de 10h/jour (de 9 à 19 heures).
- Forfait de Post Stationnement (FPS) sur la période de 1^{er} juin au 30 septembre : 10 euros (Délibération n°2025/55-06 du 22 mai 2025) ;

> Tarifs du cimetière :

- Concession non constructible d'1 place : 115 € (Délibération n°2025/73-03 du 3 juillet 2025)

CONSIDERANT que les autres dispositions de la délibération susvisée du 17 décembre 2024 sont inchangées et reprises dans la présente délibération ;

.../...

DELIBERE

A l'unanimité

Article 1 : Approuve les tarifs des services publics communaux au **1^{er} janvier 2026** dans les conditions fixées en annexe à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le TA peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Isabelle DEBRIE



Le Maire,
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission au représentant de l'Etat, et de sa publication.




Annexe à la délibération n°2025/123-06 du 18 décembre 2025
Approuvant les tarifs des services publics communaux au 1^{er} janvier 2026

Location de salles

Espace République

Utilisateurs	Tarifs	Caution
Particuliers (habitant Vergèze)	450 euros (tarif de base)	- 2000 euros (dégâts) - 300 euros (défaut d'entretien)
Associations locales (ayant leur siège social à Vergèze ou une activité sur le territoire communal à destination des vergézois) Syndics de co-propriété de la commune	- Gratuité totale en semaine uniquement : Lou Véri – Don du sang - Autres associations : Gratuité pour une AG uniquement du mardi au jeudi, 1 loto, 1 autre manifestation (si entrée gratuite) - Tarifs Particuliers en dehors des cas ci-dessus - 150 euros de forfait nettoyage pour toute manifestation festive ou réunion de plus de 100 personnes (hors AG et loto)	Pour les manifestations festives ou réunions de plus de 100 personnes : - 2000 euros (dégâts) - 300 euros (défaut d'entretien)
Entreprises Séminaires – réunions etc. (installées à Vergèze)	450 euros (tarif de base)	- 2000 euros (dégâts) - 300 euros (défaut d'entretien)
Autres collectivités ou organismes publics (CCAS – Ecoles – EPCI etc)	- Gratuité - 150 euros de forfait nettoyage pour les manifestations festives ou réunions de plus de 100 personnes	Pas de caution
Réunions politiques (dans le respect de l'égalité de traitement en période électorale et en fonction des disponibilités)	- Gratuité en semaine uniquement - 150 euros de forfait nettoyage pour les manifestations de plus de 100 personnes	Pas de caution

- 1- Les tarifs s'entendent pour la durée totale de la manifestation y compris la période préalable de préparation et la période postérieure de remise en état de la salle, dans la limite de la période décrite au point suivant.
- 2- En cas de mise à disposition de la salle pour une manifestation prévue le jour « n », le tarif de base est valable pour la période maximale suivante : de 16 heures le jour « n-1 » lors de la remise du badge-clef jusqu'à 12 heures le jour « n+1 » (soit un total de 44 heures). En revanche le tarif n'est pas dégressif pour une période d'occupation inférieure.
- 3- En cas d'occupation de la salle le jour « n+1 » au-delà de 12 heures et jusqu'à 20 heures au maximum, il est fait application d'un tarif supplémentaire de ¾ du tarif de base. Cette disposition n'est pas applicable aux mariages.

Vergèze Espace

Tarifs normaux :

Tarifs 1. Salle partielle	1 600,00 €
Tarifs 2. Totalité de la salle.....	2 080,00 €
Tarifs 3. Jour de montage et démontage (ouverture de 9h00 à 16h00.....	500,00 €
Tarifs 4. Salle de réception au 1er étage	500,00 €
Tarifs 5. Installation fixe Grill technique	500,00 €
Tarifs 6. Tables (forfait).....	200,00 €
Tarifs 7. Chaises (forfait)	200,00 €
Tarifs 8. Heure majorée 2/3 de salle.....	135,00 €
Tarifs 9. Heure majorée 3/3 de salle.....	175,50 €
Tarifs 10. Forfait nettoyage pour les manifestations simples	150,00 €
Tarifs 11. Forfait nettoyage pour les salons	300,00 €
Tarifs 12. Forfait barrières	700,00 €
Tarifs 13. Utilisation, par un professionnel du spectacle vivant uniquement, de l'installation fixe « gradateurs »	250,00 €
Tarifs 14. Service complet	2 800,00 €

Réduction de 50% sur l'ensemble des tarifs de location de la salle Vergèze Espace (1 à 14) pour toutes les associations qui mènent une action continue sur la commune ainsi que pour l'ensemble des structures adhérentes du centre social.

Particularité des Tarifs 1 et 2 :

Réduction de 20,00 % du prix de la location à compter du deuxième jour de location.

Intégration dans le forfait de location sans supplément financier de la mise à disposition de matériel, soit au maximum 5 tables et 40 chaises, sur demande de l'utilisateur, au-delà application des tarifs 6 et 7.

Particularités du tarif 14 « Service complet »

Ce tarif inclut les installations fixes (gradateurs et grill technique), la mise à disposition du matériel et d'un agent technique pour la mise œuvre et l'exploitation technique (son, lumière, etc.) : préparation, installation, utilisation le jour J et rangement. Dans la limite des compétences et de la disponibilité de l'agent technique et du matériel.

Tarifs privilégiés dans le cadre de partenariats :

Avec un producteur 2/3 du tarif normal, et **gratuité** pour le cinquième spectacle de l'année
 Avec la préfecture pour l'organisation d'élections 2/3 du tarif normal
 Pour l'organisation d'un salon..... 1/3 du tarif normal
 En cas de manifestation de niveau régional ou national 1/3 du tarif normal
 En cas de manifestation gratuite pour le public (écoles, CCAS etc.) **Gratuité**
 Dans le cadre de partenariats avec la ville, une gratuité pourra être appliquée sur tout ou partie des tarifs 1 à 14 présentés ci-dessus. La convention établie fera alors clairement apparaître les conditions du partenariat.

Caution : 2 500,00 €

Ciné-Théâtre

Uniquement pour les conférences et spectacles

Associations locales	Une gratuité par an
Associations locales, à partir de la deuxième mise à disposition	500,00 €
Collectivités ou autres organismes publics (CCAS, EPCI, écoles, collège etc.)	Gratuité
Autres utilisateurs.....	1 000,00 €
Option utilisation, par un professionnel du spectacle vivant uniquement, de l'installation fixe « gradateurs ».....	150,00 €
Option utilisation, par un professionnel du spectacle vivant uniquement, de l'installation fixe « enceintes ».....	150,00 €
Option « commande rideau et/ou écran »	20,00 €
Service complet.....	1 800,00 €
Caution (Sauf collectivités ou organismes publics).....	2 000,00 €

Sans les options proposées ci-dessus, la salle sera mise à disposition sans technique (pas de projecteurs, pas de gradateurs, pas de système amplifié du son etc.). Restent accessibles : la lumière de salle public (néons...), l'éclairage de service sur scène (néons), des prises d'alimentation électrique « directe » sur scène, le pont lumière dans la limite de l'Abaque, 5 chaises, 2 tables, 1 mange debout, 1 escabeau et l'accès aux loges, douches.

Particularités du tarif « Service complet »

Ce tarif inclut les installations fixes (gradateurs et enceintes), la mise à disposition du matériel et d'un agent technique pour la mise œuvre et l'exploitation technique (son, lumière, etc.) : préparation, installation, utilisation le jour J et rangement. Dans la limite des compétences et de la disponibilité de l'agent technique et du matériel.

Partenariats

Dans le cadre de partenariats avec la ville, une gratuité pourra être appliquée sur tout ou partie des tarifs ci-dessus. La convention établie fera alors clairement apparaître les conditions du partenariat.

Parc du Cottage

Associations locales en partenariat avec la ville (Bouillens de Culture, Tortues Passion, AVEM, etc.) **Gratuité**
 Administrations et organismes publics (Communauté de communes, Syndicats de communes, PETR Vidourle Camargue, etc.) **Gratuité**
 Autres utilisateurs (à l'exclusion des particuliers) **420,00 €**

Arènes

Personnes extérieures à la commune **420,00 €**
 Caution **457,00 €**

Ancienne salle du Conseil Municipal

Gratuité dans les conditions suivantes :

- le matin de 8 à 12 heures, le soir après 20h30 jusqu'à 22h maximum, et sur les créneaux horaires non occupés par l'AVEM en semaine,
- au bénéfice des occupants suivants : communes, partenaires institutionnels, associations locales (non sportives),
- pour les réunions de 17 personnes maximum (le double, après réalisation de travaux sur le plafond du couloir).

Service culturel

Saison culturelle

Tarif normal **13,00 €**
 Tarif réduit **10,00 €**
 Tarif jeune public (enfant de moins de 12 ans) **5,00 €**
 Tarif jeune pour les groupes scolaires (jusqu'à la terminale) **5,00 €**
 Carte PASS (à partir de trois entrées, pour la saison en cours, nominative) **Tarif réduit**

Accès aux tarifs réduits sur présentation d'un justificatif :

- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé
- Etudiants
- Groupes de plus de 10 personnes
- Jeunes de 12 à 18 ans
- Apprentis
- Intermittents du spectacle

Informations pour la carte PASS :

Le droit d'entrée est non nominatif pour 3 manifestations au choix à utiliser dans la saison culturelle en cours (de septembre à juin). Les droits d'accès non utilisés en fin de saison culturelle ne donnent droit à aucun remboursement, no report sur la saison culturelle suivante.

Informations générales :

Les billets ne sont ni repris ni échangés, sauf en cas d'annulation de spectacle.

Placement libre (places non numérotées)

Bibliothèque

Cotisation annuelle

Habitants de Vergèze15,00 €
 Habitants hors Vergèze20,00 €

Vente du livre « Un village pétillant ... des Bouillens à nos jours »

Livre.....15,00 €

Vente du « cartoguide » sur les sentiers de randonnée

Pour le public5,00 €
 Pour les distributeurs dépositaires (hôtels, hébergeurs touristiques ...).4,00 €

Salon des artistes et créateurs

Tarif unique par stand, pour deux jours, électricité et WIFI compris

- Tarif pour les Vergézois :70,00€
 - Tarif autres : 100,00€

Salon Artistique « La Galerie des Toiles »

Tarif par emplacement pour la durée de l'exposition 70,00 €
 Premier prix du concours300,00 €

Journée des associations

Tarif par emplacement pour la journée 15,00 €

Marchés et emplacements forains

Droits de Place des marchés de plein vent pour le marché du jeudi comme pour celui du samedi matin

Commerçants passagers ou volants Droits à la journée	Commerçants titulaires Abonnement/mois	Commerçants titulaires Abonnement/trimestre	Commerçants titulaires Abonnement/année
1,5 euros le ml jusqu'à 4 ml 1 euro le ml au-delà de 4 ml	5,4 euros le ml jusqu'à 4 ml 3,6 euros le ml au-delà de 4 ml	14,4 euros le ml jusqu'à 4 ml 9,6 euros le ml au-delà de 4 ml	54,6 euros le ml jusqu'à 4 ml 36,4 euros le ml au-delà de 4 ml

Application d'une remise de 30% supplémentaire applicable au montant total dû par les commerçants abonnés simultanément aux 2 marchés du jeudi et du samedi (à la condition que ce soit la même catégorie d'abonnement – mensuel, trimestriel ou annuel).

Halles

Droits de Place forfaitaires applicables aux commerçants occupant les halles de Vergèze

Superficie	1 jour/semaine	2 ou 3 jours/semaine	4, 5 ou 6 jours/semaine
Forfait 1/8 halles	15 euros/mois	30 euros/mois	60 euros/mois
Forfait 1/4 halles	30 euros/mois	60 euros/mois	120 euros/mois
Forfait 1/2 halles	60 euros/mois	120 euros/mois	240 euros/mois

Forains

Manèges jusqu'à 200 m2.....	15€/jour
Jeux (cascades, tir, pêche, pinces ...)	10€/jour
Structures gonflables et trampolines.....	10€/jour
Stands alimentaires.....	20€/jour
Distributeurs automatiques (bonbons, jouets, etc) pour toute la manifestation.....	25 €

Marché de Noël (organisé par la commune) et Vendredis de Vergèze

Tarif unique pour tous les participants quelle que soit la durée du marché (journée ou ½ journée)

Jusqu'à 4 ml	1,50 € / ml
Au-delà de 4 ml	1,00 € / ml
Food truck.....	6,00 € / jour

Gratuité réservée uniquement aux associations caritatives

Foodtruck hors marché :

Durée d'occupation du domaine public	De 1 à 30 jours	Au-delà de 30 jours et jusqu'à 6 mois	Au-delà de 6 mois
Tarif	10 euros/jour	Remise de 20 %	Remise de 30%

Courses camarguaises

Royale Blatière

Entrée générale	10,00 €
Tarif réduit pour les enfants de 12 à 18 ans	6,00 €
Enfant de moins de 12 ans accompagnés	Gratuit

Trophée de l'Avenir

Entrée générale	6,00 €
Tarif réduit pour les enfants de 12 à 18 ans	3,00 €
Enfant de moins de 12 ans accompagnés	Gratuit

Parking de la plage des lacs

Tarifs de stationnement

- Usagers résidant à Vergèze et cas particuliers (livraisons, services publics etc), sur inscription préalable avec justificatifs et enregistrement d'une plaque d'immatriculation.....**Gratuité**
- Usagers non-résidents à Vergèze sur une période de 10h/jour (de 9 à 19 heures)..... **1 euro/heure**
- Forfait de Post Stationnement (FPS) sur la période de 1^{er} juin au 30 septembre..... **10 euros**

Etudes surveillées

Tarif horaire forfaitaire (appliqué quelle que soit l'assiduité de l'enfant à l'étude, jours de congés annuels et fériés déduits du montant final)**0,80 €**

Bulletin municipal trimestriel

Encarts publicitaires

Pour une parution :

Un huitième de page	120,00 € nets de TVA
Un quart de page	240,00 € nets de TVA
Une demi-page	480,00 € nets de TVA
Une page	960,00 € nets de TVA

Pour quatre parutions :

Un huitième de page	384,00 € nets de TVA
Un quart de page	768,00 € nets de TVA
Une demi-page	1 536,00 € nets de TVA
Une page	3 072,00 € nets de TVA

Location de matériel au profit des Vergézois et des associations

Tables, chaises et bancs

Location :

Table	1,50 €
Banc	1,00 €
Chaise	0,50 €
Caution	200,00 €
Tarif des objets perdus ou dégradés :	
Table	198,00 €
Banc	84,00 €
Chaise	15,00 €

Benne à végétaux

Location sur réservation, pour la journée ou le week-end**15,00 €**

Cimetière

Concession pleine terre :

1 place non constructible.....	115,00 €
2 places non constructibles	229,00 €
2 places constructibles	488,00 €
4 places constructibles	763,00 €
6 places constructibles	915,00 €

Caveau préfabriqué :

1 place	1 007,00 €
2 places	1 129,00 €
4 places	1 479,00 €
6 places	1 616,00 €

Columbarium :

4 urnes	1 830,00 €
---------------	------------

Cavurne :

Concession pour 30 ans	610,00 €
Renouvellement de concession	Tarif en vigueur à la date du renouvellement

Jardin du Souvenir :

Dispersion des cendres	Gratuité
------------------------------	----------

Dépositaire :

Moins de 6 mois	Gratuit
Plus de 6 mois	81,00 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025



ID : 030-213003445-20251222-DELIB2025_123-DE